

La conjecture de Ducrot, vingt ans après
François Recanati

► **To cite this version:**

François Recanati. La conjecture de Ducrot, vingt ans après. Marion Carel. Les Facettes du dire. Hommage à Oswald Ducrot., Editions Kimé, pp.269-282, 2002. <ijn_00000162>

HAL Id: ijn_00000162

https://jeannicod.ccsd.cnrs.fr/ijn_00000162

Submitted on 30 Sep 2002

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La conjecture de Ducrot, vingt ans après

François Récanati
Institut Jean-Nicod
(CNRS/EHESS/ENS)

C'est en 1976 ou 1977 que, pour la première fois, je suis allé au séminaire hebdomadaire de Oswald Ducrot à l'EHESS; un séminaire que je devais fréquenter assidûment pendant une décennie. Je venais, deux ans auparavant, de découvrir la philosophie du langage de style "analytique", que Ducrot lui-même avait découverte dix ou quinze ans plus tôt. Comme cela avait été le cas pour Ducrot, cette découverte me conduisit à un changement d'orientation assez radical. Ducrot, philosophe, était devenu linguiste. Moi, j'avais été lacanien (au début des années soixante-dix), et je devins le contraire: philosophe analytique. La transformation fut si rapide et si complète qu'il fallut longtemps à mon aîné Bouveresse pour se convaincre qu'elle était réelle, et que je n'étais pas simplement un espion lacanien venu faire de l'entrisme. (Un autre aîné qui fut un peu interloqué par mon évolution fut Roland Barthes. Séduit par l'impétuosité du lacanien que j'étais, il m'avait fait obtenir une charge de conférences à l'EHESS; mais l'obtention de celle-ci, et le début de mes cours, coïncida avec ma "conversion", de sorte que dès la deuxième année, j'enseignais la philosophie analytique aux apprentis sémiologues déconcertés.¹ Barthes ne s'offusqua pas de mon évolution, bien qu'elle se fit au détriment du courant intellectuel qu'il représentait.)

Un autre point commun avec Ducrot était le style de philosophie analytique qui nous avait séduit tous les deux: la philosophie du langage ordinaire pratiquée par les philosophes d'Oxford (Austin et Strawson principalement) dans les années cinquante et soixante. Ce fut, pour moi, le point d'entrée dans l'univers analytique — un univers qui s'étend dans toutes les directions et que je passerais les vingt années suivantes à explorer. Ce point de départ conféra à mes travaux, comme à ceux de Ducrot, une orientation résolument "pragmatique" et opposée au "représentationalisme" caractéristique de l'autre grand courant de philosophie du langage: la philosophie du langage "idéal", d'inspiration carnapienne, qui devait donner naissance à la sémantique formelle. Dans cette tradition, la relation de signification passe entre les signes et les choses qu'ils signifient, perpendiculairement à la dimension pragmatique d'utilisation des signes, dont on peut faire abstraction (pour les besoins de la sémantique). Au contraire, dans la tradition issue d'Austin, Strawson, et Grice, signifier, c'est accomplir un type d'acte sui generis, et l'on ne peut étudier le sens des signes sans faire explicitement mention de la relation interlocutive dont ils sont le truchement. La sémantique et la pragmatique se compénètrent donc inextricablement.

A bien des égards, Ducrot était plus radical dans son pragmatisme que je n'étais moi-même disposé à l'être. Suivant Strawson (1964), la plupart des théoriciens exploraient alors la piste gricéenne, consistant à analyser l'acte de parole (ou plus exactement l'acte "illocutionnaire") comme la manifestation publique d'une intention complexe et réflexive: l'intention communicative, dont la propriété la plus curieuse est

¹ Mon enseignement de l'année en question (76-77) parut en 1979 sous le titre: *La Transparence et l'Énonciation: pour introduire à la pragmatique* (Editions du Seuil, collection "L'Ordre philosophique"). J'ai continué d'enseigner la philosophie du langage et la pragmatique à l'EHESS, dans le cadre du DEA de sciences du langage, jusqu'en 1990, date à laquelle fut créé, avec mon concours, le DEA de sciences cognitives, au sein duquel j'ai enseigné depuis lors.

que sa reconnaissance par le destinataire suffit à sa réalisation. Austin, lui, voyait les actes illocutionnaires comme des actes fondamentalement conventionnels, réglés par le protocole des jeux de langage au sein desquels ils prennent place. Ducrot était un des rares à épouser le conventionnalisme d'Austin. Je penchais, quant à moi, du côté de Grice. Cette divergence d'appréciation apparaît dans mon second livre, *Les Énoncés performatifs* (1982), qui reprend l'essentiel de ma thèse de 1978. J'y critique le conventionnalisme, en montrant le rôle-clé qu'y joue l'analyse austinienne des "performatifs explicites" et l'intenabilité de celle-ci. A cette analyse j'opposais une analyse gricéenne des performatifs explicites, faisant crucialement appel à la propriété ci-dessus mentionnée des actes illocutionnaires (le fait qu'il suffit, pour les accomplir, de rendre manifeste l'intention qu'on a de les accomplir). Or Ducrot avait, peu avant ma thèse, avancé une hypothèse diachronique sur l'évolution sémantique des verbes performatifs. Dût-elle se révéler exacte, cette hypothèse ingénieuse sapait toute tentative gricéenne et démontrait la justesse du conventionnalisme austinien. Il me fallait donc examiner, et si possible réfuter, cette hypothèse: ce que je tentai de faire dans le chapitre 4 des *Énoncés performatifs* — chapitre intitulé: *La Conjecture de Ducrot*.

En quoi le conventionnalisme de Ducrot était-il une marque de radicalité pragmatique? En ceci que la valeur pragmatique des énoncés performatifs — le fait qu'ils servent à accomplir tel ou tel acte — se révélait dans la perspective conventionnaliste un fait brut et irréductible, constitutif de leur sens, alors que, dans l'optique gricéenne que je défendais, la valeur pragmatique en question était fonction d'un sens indépendant et premier. Ainsi "je te promets de venir" a, selon l'analyse que je proposais, un sens descriptif (quoique non "constatif"): cet énoncé dit que celui qui l'énonce promet à son interlocuteur de venir. Je me proposais d'expliquer comment ce sens conférait, dans certaines conditions, une certaine valeur pragmatique (celle d'une promesse de venir) à l'énoncé. Ducrot, lui, voulait maintenir autant que possible l'idée que la valeur pragmatique de ces énoncés est constitutive de leur sens.

Deux ans après la publication des *Énoncés performatifs*, Ducrot répondit à mon chapitre, dans un ouvrage intitulé *Le Dire et le Dit* (Minuit, 1984). Plus exactement, il répondit, dans une conférence publiée en 1981, à la critique que j'avais faite oralement de sa conjecture, et compléta cette réponse (en répliquant au chapitre pertinent de mes *Énoncés performatifs*) lorsque son article fut republié dans *Le Dire et le Dit*. Sa réponse échoua à me convaincre, et j'entrepris de dire pourquoi dans une note que je rédigeai aussitôt. Mais cette note devait rester, à l'état de brouillon, dans mon ordinateur, pendant que je m'occupais à des tâches plus pressantes. La relisant aujourd'hui, j'y trouve peu à redire. Bien que, au fil des années, j'aie été conduit à réévaluer positivement le conventionnalisme, les arguments d'alors me semblent toujours valables et dignes d'être énoncés. Je me suis donc contenté de toiletter cette note, de la parfaire stylistiquement (sans toutefois transposer les indexicaux, qui renvoient toujours au contexte d'il y a presque vingt ans) et d'en combler les lacunes, afin de répondre, vingt ans après, à la réponse de Ducrot. Je dois préciser cependant, avant de livrer cette réponse, que l'hypothèse de Ducrot me semble condenser en elle les qualités si remarquables que j'ai toujours admirées chez lui, et qui font de Ducrot un très grand linguiste: un linguiste dont les moindres travaux mêlent invention conceptuelle, observation empirique et réflexion épistémologique, dont la vigueur argumentative impressionne, et dont le style enchante par son élégante précision.

Paris, octobre 2001.

Il y a deux façons de rendre compte des performatifs explicites, c'est-à-dire des énoncés comme "Je te promets de venir" qui (a) énoncent l'accomplissement d'un certain acte de parole et (b) servent effectivement à accomplir cet acte. Dans la première conception, issue d'Austin (1962), les énoncés performatifs sont des "formules" conventionnelles, et s'ils servent à accomplir l'acte dont ils signifient l'accomplissement, c'est parce qu'il y a une convention telle qu'énoncer la formule revient à accomplir l'acte. Dans la deuxième conception, inspirée de Grice (1957), les performatifs ne sont pas, ou pas nécessairement, des formules, et c'est parce qu'ils signifient l'accomplissement d'un acte illocutionnaire qu'ils permettent effectivement de l'accomplir: les actes illocutionnaires ont en effet la propriété qu'il suffit, pour les accomplir, de rendre manifeste l'intention qu'on a de les accomplir (ou, plus exactement, l'intention qu'on a de les accomplir au moyen du geste même qui rend manifeste cette intention). En utilisant une terminologie un peu rétro, on pourrait dire que la première conception rend compte de la performativité "par le signifiant" et la seconde "par le signifié".

La première conception, celle d'Austin, semble justifiée lorsqu'on considère des énoncés comme "Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit", si du moins on accepte de traiter ces énoncés comme d'authentiques performatifs explicites. Il y a manifestement une convention - extralinguistique - telle qu'énoncer "Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit" revient, si certaines conditions sont remplies, à baptiser. Mais ces énoncés forment une classe à part, celle des performatifs explicites auxquels une institution sociale confère le statut de formules conventionnelles; et c'est indûment qu'on étendrait à tous les performatifs explicites, comme l'a fait Austin, les propriétés de cette classe spéciale, en postulant par exemple une "convention" telle que dire "J'affirme que Pierre était là tout à l'heure" ou "Je te conseille de manger" ce soit affirmer que Pierre était là tout à l'heure ou conseiller à l'interlocuteur de manger. Tel est le point de vue aujourd'hui dominant chez les théoriciens des actes de parole: le "conventionnalisme" d'Austin est largement abandonné, et l'on essaie de rendre compte de la performativité "par le signifié" plutôt que "par le signifiant" (cf, par exemple, Warnock 1973).

A ce mouvement général d'abandon du conventionnalisme, il y a une exception notable: Oswald Ducrot (1975, 1977, 1980) a proposé un nouvel argument en faveur d'une explication de la performativité "par le signifiant". L'argument de Ducrot est à la fois direct et indirect: d'une part, dit-il, les explications "par le signifié" reposent sur une illusion due à une méconnaissance de l'évolution sémantique des verbes performatifs (c'est-à-dire des verbes qui désignent un acte illocutionnaire et figurent, à la première personne du présent, dans les performatifs explicites); d'autre part, l'évolution sémantique en question - telle que la reconstitue Ducrot en utilisant la notion de "délocutivité" introduite par Benveniste (1958) - justifie directement le point de vue conventionnaliste d'Austin et l'explication "par le signifiant".

Dans *Les Enoncés performatifs* (Recanati 1982), j'ai critiqué la thèse conventionnaliste sous ses diverses formes, et j'ai consacré un chapitre à la réfutation de ce que j'ai appelé la "conjecture de Ducrot" (c'est-à-dire l'hypothèse que fait Ducrot au sujet de l'évolution sémantique des verbes performatifs). Je ne reviens aujourd'hui sur ce sujet que parce que, dans un livre qui vient de paraître (Ducrot 1984), Ducrot répond à l'une de mes objections et soulève lui-même des difficultés qui militent, à son avis, contre mon propre point de vue. Dans la présente note, je réponds à la réponse de Ducrot, après avoir rappelé brièvement les termes du débat.

Benveniste appelle "délocutifs" les verbes qui, d'une part, sont formés à partir d'une formule conventionnelle (d'une "locution") et qui, d'autre part, désignent l'acte accompli par l'énonciation de cette formule. Ainsi de la formule de salut "Salus!" (= santé) est né le verbe "salutare" (= faire l'acte qu'on accomplit en disant "Salus!"), de "Quirites!" (= citoyens) est né "quiritare" (faire l'acte qu'on accomplit en criant "Quirites!" = appeler au secours), de "Welcome!" (= Bienvenu!) est né "to welcome" (= souhaiter la bienvenue), etc. Comme l'a souligné Cornulier (1976), ce que Benveniste appelle la "dérivation délocutive" peut être purement sémantique et donner naissance non à un nouveau mot morphologiquement dérivé d'une locution ("delocutivité benvenistienne", dans la terminologie d'Anscombe), mais à un nouveau sens d'un mot déjà existant. Ainsi le mot "salus", signifiant "santé" et s'employant en ce sens dans la formule de salut "Salus!", a acquis par délocutivité le nouveau sens de "salutation". C'est ce processus de délocutivité purement sémantique (processus que j'appelle "auto-délocutivité") qu'illustrent, selon Ducrot, les verbes performatifs.

Un des exemples les plus frappants est celui de "souhaiter". Il y a un acte illocutionnaire consistant à souhaiter quelque chose (par exemple bonne chance) à quelqu'un, et on peut accomplir cet acte au moyen d'un performatif explicite comme "Je te souhaite bonne chance". "Souhaiter", ainsi, est un verbe performatif typique: dire à quelqu'un qu'on lui souhaite quelque chose, c'est lui souhaiter ce quelque chose. Mais Ducrot souligne que "souhaiter" a eu (et a conservé) un premier sens, psychologique, qui en fait un synonyme de "désirer". Cela étant, il propose l'hypothèse suivante: c'est parce que "souhaiter", dans son premier sens (= désirer), s'est employé conventionnellement - dans des formules comme "Je te souhaite une bonne année", signifiant quelque chose comme "Je désire que tu aies une bonne année" - pour accomplir un certain acte illocutionnaire consistant à exprimer des désirs favorables à l'interlocuteur, que ce verbe a fini par acquérir délocutivement un nouveau sens, en vertu duquel il dénote cet acte illocutionnaire. En vertu de ce nouveau sens, que j'appellerai désormais, suivant Ducrot, le "sens performatif" (ou "sens illocutionnaire") du verbe, on peut, aujourd'hui, réinterpréter "Je te souhaite une bonne année" comme signifiant non plus "Je désire que tu aies une bonne année", mais bien "J'accomplis à ton endroit l'acte illocutionnaire consistant à exprimer le désir (le souhait) que l'année te soit bonne".

Lorsqu'un verbe a acquis son sens performatif, en vertu duquel il dénote un acte illocutionnaire, au terme d'une dérivation délocutive à partir de son emploi, avec un premier sens, dans une formule conventionnelle servant à accomplir cet acte, il est clair que le sens performatif du verbe ne saurait être invoqué pour expliquer qu'on puisse, en l'employant, accomplir l'acte qu'il dénote: le sens performatif, ayant son origine dans l'emploi du verbe pour accomplir l'acte, ne saurait expliquer cet emploi, qui lui préexiste. Une explication de la performativité "par le signifié", fondée sur l'idée qu'on peut accomplir un acte illocutionnaire en déclarant qu'on l'accomplit, est donc exclue dans un cas de ce genre, puisqu'un performatif explicite comme "Je te souhaite bonne chance" permettait d'accomplir l'acte de souhait avant même de signifier son accomplissement. Au contraire, une explication par le signifiant s'impose, puisque la dérivation délocutive a pour point de départ un emploi du verbe performatif (avec son premier sens) dans une formule servant conventionnellement à accomplir l'acte.

Ducrot et Anscombe ont donné, dans divers articles, de nombreux exemples de verbes dont le sens performatif résulte vraisemblablement d'un processus délocutif, et j'ai moi-même donné, dans Recanati (1982), des exemples de verbes psychologiques pour lesquels il semble que le processus qui donne naissance à un sens performatif soit en cours. Il ne fait pas de doute, à mes yeux, que l'hypothèse formulée par Ducrot à propos de "souhaiter" et d'un grand nombre de verbes du même genre est exacte et

fondée. Cela ne constitue pas en soi un problème pour l'analyse non conventionnaliste que je préconise, ainsi que je l'ai expliqué dans mon livre:

<On peut> traiter comme accidentel le fait que certains énoncés étaient associés conventionnellement à l'acte illocutionnaire qu'ils servent à accomplir avant de décrire son accomplissement; <en effet,> même s'il n'y avait pas eu cette convention préalable, (...) l'énoncé, par le seul fait qu'aujourd'hui il dénote l'accomplissement d'un acte illocutionnaire, permettrait d'accomplir cet acte, comme il le permet dans les cas où le sens performatif du verbe n'est pas dérivé auto-délocutivement d'un emploi conventionnel antérieur de ce verbe. Autrement dit, que certains performatifs explicites soient conventionnels ne met pas en péril la position anti-conventionnaliste: de même qu'on peut, sans abandonner cette position, admettre la conventionnalité de "Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit", on peut admettre aussi celle de "Je te souhaite bonne chance" (...), pourvu qu'on ne fasse pas de la conventionnalité une condition nécessaire de la performativité. (Récanati 1982 p.122-123)

Mais Ducrot, précisément, entend faire de la conventionnalité une condition nécessaire de la performativité. Il dénie toute validité à l'explication par le signifié, et prétend que tous les verbes performatifs sont devenus tels à la suite d'une dérivation délocutive à partir d'un emploi conventionnel de ces verbes (à la première personne du présent) dans un premier sens non performatif. C'est cette thèse d'une délocutivité universelle des verbes performatifs que j'appelle la conjecture de Ducrot et qui me paraît insuffisamment fondée.

Dans *Les Énoncés performatifs*, je soulève une série de difficultés pour Ducrot. D'abord, il n'y a aucune raison, a priori, pour que tous les verbes désignant un acte de parole aient connu la même évolution sémantique. La charge de la preuve incombe à Ducrot, qui ne fournit aucun argument en faveur d'une telle évolution uniforme. Certes, Anscombe et lui donnent des *exemples* de verbes performatifs pour lesquels une dérivation délocutive est plausible, mais une thèse comme "tous les verbes performatifs ont une dérivation délocutive" ne peut se prouver par une simple accumulation d'exemples: il faut montrer que toute autre dérivation est exclue, ce que ne fait pas Ducrot.

Je souligne encore, dans mon livre, que pour bien des verbes performatifs qui ont effectivement un "premier sens" non performatif, on ne trouve pas trace d'un emploi formulaire en première personne du verbe en ce premier sens pour accomplir l'acte qu'il dénote aujourd'hui. Une autre difficulté pour Ducrot a trait au fait que, s'il avait raison, cela impliquerait qu'aucun verbe performatif n'a connu une dérivation délocutive au sens original de Benveniste (c'est-à-dire une dérivation morphologique et non pas seulement sémantique): le simple fait qu'il y ait, parmi les verbes performatifs, des délocutifs benvenistiens suffit donc à réfuter la conjecture de Ducrot (cf Recanati 1982 p.130-131). Enfin, je montre que même lorsque le sens performatif d'un verbe, en vertu duquel il dénote un acte illocutionnaire, paraît dérivé délocutivement d'un emploi conventionnel de ce verbe, avec un premier sens, pour accomplir l'acte en question, cela ne prouve pas que l'explication par le signifié soit fautive. Il y a des cas, en effet, où le verbe au premier sens n'a pu être employé pour accomplir l'acte que parce que dans cet emploi il véhiculait déjà, métaphoriquement, le deuxième sens (i.e. le sens performatif), qui s'est littéralisé par dérivation autodélocutive à partir de cet emploi métaphorique.

Aussi décisifs soient-ils à mes yeux, Ducrot n'a pas répondu à ces arguments, mais seulement à un ultime argument que j'ai tiré des verbes performatifs en "dire" + locution.

Une expression comme "dire merci" ou "dire au revoir" désigne un acte de parole (l'acte de remerciement, ou l'acte de prendre congé), et elle peut servir, à la première personne du présent de l'indicatif, à accomplir cet acte ("Je te dis merci", "je te dis au revoir"). Ces expressions verbales sont donc performatives. Elles ont, en outre, un sens "premier" tout à fait transparent, à savoir le sens de: énoncer la locution "Merci" ou "Au revoir". Ces deux sens, le sens premier et le sens performatif, sont illustrés par les deux dialogues suivants que je reprends à Ducrot (1984 p.178):

- A à B: Voyons, dis merci à C!
- B à C: Vous avez été très gentil.
- A à B: Non, dis merci!

- A à B: Voyons, dis merci à C!
- B à C: Vous avez été très gentil.
- A à B: A la bonne heure!

Dans le premier dialogue, "dire merci" signifie *énoncer la locution "Merci"*; dans le second dialogue cette expression a le sens plus large de *remercier, faire l'acte qu'on accomplit en disant "Merci"*. Au premier sens, "dire merci" désigne ce qu'Austin appelle un acte phatique, et non un acte illocutionnaire. Je distinguerai désormais les deux sens typographiquement, comme le fait Ducrot : dire "Merci!", c'est énoncer la locution (acte phatique) ; dire-merci, c'est accomplir l'acte illocutionnaire de remercier.

Ducrot prétend que le sens illocutionnaire de tout verbe performatif est dérivé délocutivement d'un emploi de ce même verbe dans un premier sens. Dans le cas présent, il est conduit à soutenir que le sens illocutionnaire *dire-merci* est dérivé délocutivement de la formule conventionnelle *Je te dis "Merci!"*, où *dire "Merci"* a le premier sens et signifie seulement: *énoncer la locution "Merci"*. C'est là que le bât blesse.

Dans mon livre, je soutiens que la dérivation proposée par Ducrot est moins plausible qu'une autre dérivation par simple extension, sur le modèle de "se tourner les pouces". Voici comment Ducrot résume ma position :

Récanati signale un autre passage possible, et selon lui "plus plausible", entre *dire "Merci!"* et *dire-merci*, passage qui ne se fonde pas par l'existence d'une formule *Je te dis "Merci"* et ne recourt donc pas à la délocutivité. Il s'agirait d'une extension de sens comme en connaissent souvent les expressions verbales décrivant un geste : *se tourner les pouces* a d'abord désigné un geste précis (faire exécuter simultanément à chaque pouce une rotation par rapport à l'autre), puis une "action" plus vague (celle de ne rien faire) susceptible de se manifester par ce geste. De même, selon Récanati, l'expression que nous étudions aurait d'abord désigné un geste verbal précis, consistant à prononcer le mot "Merci !" (= *dire "Merci!"*), puis, par extension, l'acte de remercier, que ce geste peut manifester. (p. 147)

Voici maintenant la réponse que me fait Ducrot :

Que cette dérivation soit possible, je ne veux évidemment pas le nier, mais je ne vois pas pourquoi l'estimer plus "plausible" que la dérivation délocutive. (...) La plausibilité, dans l'explication d'un fait, tient à ce que le fait est rapporté à un processus général dont il serait un cas particulier. Or la délocutivité me paraît un processus aussi général que celui auquel Récanati fait allusion.

Avant de répliquer, je voudrais souligner que Ducrot ne devrait pas reconnaître fût-ce la simple possibilité d'une dérivation non délocutive pour un verbe performatif; car reconnaître cela, c'est reconnaître qu'il n'a, comme je l'ai dit tout à l'heure, aucun argument en faveur de l'universalité de l'hypothèse délocutive - étant donné que les seuls arguments qui peuvent être produits en faveur d'une thèse universelle sont des arguments négatifs montrant qu'il n'y a pas d'alternative concevable.

Ensuite, je dois préciser ce que je veux dire quand je dis que la dérivation proposée par Ducrot pour *dire-merci* est implausible. La plausibilité d'une explication ne tient pas seulement à la généralité des principes qu'elle invoque; elle tient aussi à la facilité avec laquelle on applique les principes en question au cas particulier que l'on explique, c'est-à-dire, dans la terminologie de Ducrot, au plus ou moins faible "coût théorique" de l'explication. Comparons, de ce point de vue, les deux explications envisagées. Pour que le principe délocutif s'applique à la dérivation de *dire-merci* à partir de *dire "Merci!"*, il faut que *dire "Merci!"* se soit employé conventionnellement à la première personne du présent pour remercier. Mon explication implique seulement que *la locution "Merci!"* se soit employée conventionnellement pour remercier (de sorte que "dire merci" ait pu acquérir par extension le sens de "remercier"). Je trouve mon explication plus plausible parce que moins contraignante (moins coûteuse): elle est compatible avec un plus grand nombre de situations que celle de Ducrot. Mais surtout: comment aurait-il été possible de remercier en disant *Je te dis "Merci!"* au sens de *J'énonce la locution "Merci!"*? Pour qu'un tel emploi se conventionnalise, il faut tout d'abord qu'il soit possible — Ducrot admet ce point. Or qu'est-ce qui fait qu'un tel emploi est possible, à supposer qu'il le soit? En réponse à cette question, Ducrot évoque "une loi de discours en vertu de laquelle un locuteur, en se représentant lui-même énonçant le mot *Merci*, fait l'acte de remercier" (1984 p. 140). Mais quelle est cette "loi de discours"? De quel mécanisme précis s'agit-il ici? Le seul qui vienne à l'esprit est le suivant: normalement, quelqu'un qui dit *Merci* remercie (en vertu de la valeur pragmatique conventionnelle de la locution *Merci*). Donc, se représenter comme disant *Merci*, c'est se représenter comme remerciant. A partir de là, il n'est pas trop difficile d'expliquer pourquoi un locuteur, en disant qu'il dit *Merci* et donc en se représentant lui-même énonçant le mot *Merci*, fait l'acte de remercier: il suffit d'admettre que *se représenter comme remerciant, c'est remercier*. On retrouve à nouveau la propriété fondamentale, gricéenne, des actes illocutionnaires, qui ne sont autres que la manifestation publique de l'intention (réflexive) de les accomplir. Mais ce mécanisme, qui vient immédiatement à l'esprit pour expliquer comment, en disant qu'on dit *Merci*, on remercie, c'est précisément celui que Ducrot récuse: il ne peut donc expliquer de cette façon comment, en disant *Je te dis "Merci!"* et ainsi en se représentant comme disant *Merci*, on arrive à faire l'acte de remercier. Au lieu de cela, il postule une loi de discours hypothétique, sans l'identifier, fût-ce vaguement. Mais tant que la loi de discours en question n'a pas été énoncée, l'explication délocutive de la performativité de "Je te dis merci" est crucialement incomplète. L'autre explication, en revanche, est immédiatement disponible et ne souffre pas d'une semblable lacune.

Bien qu'il n'ait pas véritablement répondu à mes critiques, Ducrot a contre-attaqué en soulignant que mon explication, par le signifié, souffre d'un défaut majeur: elle conduit à prédire comme possibles toutes sortes d'emplois qui, en fait, ne le sont pas. Voici ce que dit Ducrot, en revenant sur l'exemple de "dire merci":

Récanati... voit mal pourquoi l'expression *Je te dis "merci!"* aurait, à la première étape de la dérivation que je postule, eu le même effet que l'expression *Merci!*. Ou plutôt, la seule façon, selon Récanati, de comprendre cette équivalence fonctionnelle est d'admettre le principe général suivant, que justement je récusé: déclarer qu'on fait un acte (en l'occurrence, déclarer qu'on dit "Merci!") revient, en ce qui concerne les actes de langage, à l'accomplir (ici, à dire "Merci!"). Je répondrai simplement, en utilisant des observations de J.-C. Anscombe, que, s'il existe un tel principe général, il devrait permettre aussi de remplacer *Merci beaucoup!* par *Je te dis "Merci beaucoup!"*, *Bonjour!* par *Je te dis "Bonjour!"*, *Salaud!* par *Je te dis "Salaud!"*, *Pardon!* par *Je te dis "Pardon!"*, *Salut!* par *Je te dis "Salut!"*. Or pour les quatre premiers de ces couples, la substitution est impossible, et, dans le dernier cas, elle ne peut se faire qu'à la fin d'une rencontre, en formule de clôture, mais non pas au début, en formule d'ouverture: alors qu'on dit *Salut!* à la fois pour débiter une conversation et pour prendre congé, *Je te dis "Salut!"* ne peut servir que pour prendre congé. On pourrait multiplier les exemples. Ils rendent peu "plausible", selon moi, d'attribuer à une loi générale le fait qu'il revienne quelque fois au même de déclarer *X* et de déclarer *Je te dis "X"*. (Ducrot 1984: 147-148)

Au lieu d'une "loi générale" ainsi discréditée, Ducrot propose de faire appel à des conventions locales, plus ou moins motivées: "les expressions du type *Je te dis "X"* ne sont ... pas, pour moi, créées par l'exploitation automatique d'un modèle général. Il s'agit plutôt de formules créées localement" (1984, p. 148).

Cette contre-attaque repose sur une confusion. La confusion est entre les deux sens que nous avons distingués pour les expressions en "dire" + locution: le sens illocutionnaire (e.g. dire-merci = remercier) et le sens phatique (dire "Merci!" = prononcer la locution "Merci!"). Dans le passage que je viens de citer, Ducrot ne procède plus, ni typographiquement ni même conceptuellement, à la distinction systématique des deux sens. Or cette distinction importe crucialement dans le débat qui nous oppose.

Le principe gricéen que j'invoque pour rendre compte de la performativité d'énoncés comme "Je te dis merci" est le principe selon lequel il suffit, pour accomplir un acte illocutionnaire, de déclarer qu'on l'accomplit. Ce principe s'applique aux actes illocutionnaires exclusivement. Dans la mesure où l'expression verbale "dire merci", dans un de ses deux sens (*dire-merci*), dénote un acte illocutionnaire, cette expression peut, à la première personne du présent de l'indicatif, servir à accomplir l'acte en question. On peut imaginer qu'elle le pouvait également avant que ce sens illocutionnaire ne se stabilise et devienne conventionnel, si l'on suppose que ce même sens pouvait, alors, être communiqué de façon figurative (non conventionnelle) par l'énoncé de ladite phrase prise dans son sens premier (*Je te dis "Merci!"*). Dans les deux cas, c'est le principe gricéen qui rend compte de l'emploi performatif de l'énoncé. Or, comme je viens de le dire, ce principe s'applique exclusivement aux actes illocutionnaires. Il ne s'applique pas aux actes qu'Austin appelle "phatiques", comme l'acte d'énoncer telle ou telle phrase. Si donc on peut accomplir l'acte de dire-merci en énonçant "Je te dis merci" (entendu, de façon conventionnelle ou figurative, au sens illocutionnaire), on ne peut pas accomplir l'acte (phatique) de dire "Merci!" en énonçant

cette phrase. Cet acte phatique — dire "Merci!" — consiste à énoncer la locution "Merci!" en isolation. Or en disant *Je te dis "Merci!"*, on se contente de *mentionner* la locution en question, sans véritablement l'utiliser. L'acte phatique consistant à dire "Merci!" n'est donc pas plus accompli lorsqu'on énonce *Je te dis "Merci!"* que lorsqu'on énonce *Paul m'a dit "Merci!"*.

A la lumière de cette distinction, les contre-exemples de Ducrot s'évaporent. Car si "dire merci" a deux sens, le sens phatique et le sens illocutionnaire, il n'en va pas de même des autres expressions qu'il cite: *dire "Salaud"*, *dire "Merci beaucoup"*, *dire "Pardon"*. *Dire "Salaud"* a seulement le sens phatique; cette expression verbale n'a pas de sens illocutionnaire tel qu'elle dénoterait l'acte d'insulter (ou plus généralement le type d'acte qu'on accomplit en traitant quelqu'un de salaud). C'est pourquoi on ne peut dire "Salaud" par le simple fait de déclarer qu'on le dit: dire "Salaud", c'est un acte phatique, pas un acte illocutionnaire. Il en va de même pour l'acte de dire "Merci beaucoup". Si l'expression verbale "dire merci" a deux sens (le sens illocutionnaire *dire-merci*, et le sens phatique *dire "Merci!"*), *dire "Merci beaucoup"* (tout comme *dire "Merci mille fois"* ou *dire "Merci, mon cher ami"*) n'a que le sens phatique. Encore une fois, cela explique qu'on ne puisse accomplir l'acte dénoté par le verbe simplement en déclarant qu'on l'accomplit.

Le cas de *dire "Pardon!"* est intéressant, car il y a une expression verbale désignant l'acte illocutionnaire qu'on accomplit en disant "Pardon!", mais ce n'est pas l'expression *dire "Pardon!"*: c'est l'expression *demander pardon*. Or *demander pardon* est performatif, conformément au principe gricéen: on peut demander pardon simplement en déclarant qu'on le fait ("je te demande pardon"). En revanche dire "pardon" c'est accomplir un acte phatique, l'acte consistant à énoncer la locution "Pardon!" en isolation; et cet acte, on ne peut l'accomplir simplement en disant qu'on l'accomplit. Les "contre-exemples" de Ducrot se révèlent donc tous plutôt des conséquences attendues de l'analyse gricéenne que des preuves de sa fausseté.²

Parmi les exemples cités par Ducrot, seuls "dire bonjour" et (peut-être) "dire salut" ont un sens illocutionnaire, et seuls, donc, ils soulèvent une difficulté pour l'analyse gricéenne. La difficulté tient à ce que, selon Ducrot, on ne peut dire bonjour en disant "Je te dis bonjour", et on ne peut saluer quelqu'un en lui disant "Je te dis salut" que si on le quitte. Qu'ai-je à répondre à cela?

Je réponds deux choses. Premièrement, je nie qu'il soit impossible de dire bonjour en disant "Je te dis bonjour", même si cela ne se fait guère. J'imagine que Jules, entrant dans la pièce où se trouvent Oswald, Benoît et Paul, dise: "Ah, vous voilà!

² Ducrot pourra répondre que ses exemples sont de véritables contre-exemples, dans la mesure où ils montrent au moins le caractère inadéquat du mécanisme dont j'ai dit qu'il était "le seul qui vienne à l'esprit" pour expliquer qu'une hypothétique formule *Je te dis "Merci!"* ait servi à remercier avant même que l'expression verbale "dire merci" ait acquis (par délocutivité) le sens illocutionnaire. En effet, si en se représentant comme disant "Merci!" on se représentait comme remerciant — ce qui suffit, d'après le principe gricéen, pour remercier — alors il devrait être possible aussi de demander pardon en se représentant comme disant "Pardon!", etc. Le fait que cela ne soit pas possible soulève une difficulté évidente pour l'explication envisagée de l'emploi formulaire hypothétique dont Ducrot dérive délocutivement le sens performatif de l'expression verbale "dire merci". — Je reconnais la difficulté en question, mais elle ne me pose aucun problème. En effet je ne souscris pas à la théorie autodélocutive de Ducrot concernant l'origine du sens performatif de "dire merci": le fait que la seule manière de compléter cette théorie qui me vienne à l'esprit soulève un problème ne fait donc que renforcer mes réserves vis-à-vis de cette théorie.

Oswald, je vous dis bonjour, Benoît je te dis adieu et Paul je m'excuse pour ce qui s'est passé hier." Que ce genre de salut soit peu conventionnel, c'est-à-dire faiblement sanctionné par l'usage, c'est une chose que je suis, bien entendu, tout prêt à concéder à Ducrot. Quant à l'intéressante dissymétrie notée par Ducrot à propos de "Je vous dis salut", qui s'emploie seulement pour prendre congé, je crois qu'elle s'explique en partie par l'observation suivante. La prise de congé demande à être négociée et ne peut être aussi directe que l'est ce que Ducrot appelle "l'ouverture". "Je vous dis au revoir" peut ainsi se révéler préférable au simple "au revoir", précisément parce que "je vous dis au revoir" est moins direct que "au revoir". Encore plus indirectes sont des formules comme "je vais vous dire au revoir", ou mieux: "je crois que je vais devoir vous dire au revoir". Ces formules indirectes ont une utilité dans la mesure où (et seulement dans la mesure où) un départ doit se négocier et ne peut être imposé trop brutalement. Il est dès lors compréhensible que "je vous dis salut" se révèle, dans un contexte de prise de congé, préférable au simple "salut". En revanche, le choix de la tournure indirecte "je vous dis salut" de préférence au simple "salut!" serait immotivé en contexte d'ouverture. Ce n'est là, bien entendu, qu'un début d'explication; une explication complète ne pourra pas ne pas reconnaître le rôle que jouent les conventions dans le choix de telle ou telle formule. Mais tous ces facteurs, y compris le rôle des conventions, n'ont à mon avis que le statut de "filtre" pragmatique relativement à un principe général comme le principe gricéen, selon lequel on peut accomplir un acte illocutionnaire en déclarant l'accomplir.

Références

- Anscombe, J.-C., 1979: "La délocutivité généralisée". *Recherches Linguistiques* 8: 5-43.
- Austin, J. L., 1962: *How to Do Things with Words*. Oxford: Clarendon Press.
- Benveniste, E., 1958: "Les verbes délocutifs". Repris dans ses *Problèmes de linguistique générale I* (Gallimard 1966) pp. 277-285.
- Cornulier, B. de, 1976: "La notion de dérivation délocutive". *Revue de linguistique romane* 40: 116-144.
- Ducrot, O., 1975: "Je trouve que". *Semantikos* 1: 62-88.
- Ducrot, O., 1977: "Illocutoire et performatif". *Linguistique et Sémiologie* 4: 17-58.
- Ducrot, O., 1980: "Analyses pragmatiques". *Communications* 32: 11-60.
- Ducrot, O., 1981: "Langage, métalangage, et performatifs". *Cahiers de linguistique française* 3: 5-34.
- Ducrot, O., 1984: *Le Dire et le Dit*. Paris: Minuit.
- Grice, P., 1957: "Meaning". *Philosophical Review* 66: 377-388.
- Récanati, F., 1979: *La Transparence et l'Enonciation*. Paris: Seuil.
- Récanati, F., 1982: *Les Enoncés performatifs*. Paris: Minuit.
- Strawson, P., 1964: "Intention and Convention in Speech Acts". Repris dans ses *Logico-Linguistic Papers* (Methuen, 1971) pp. 149-169.
- Warnock, G., 1973: "Some Types of Performative Utterance". Dans I. Berlin et al., *Essays on J.L. Austin*, Oxford: Clarendon Press, pp. 69-89.